

8^e ARRONDISSEMENT

(mandature 2020-2026)

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Le **lundi 20 juin 2022 à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **13 juin 2022**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
M. Jean-Pascal HESSE
Mme Virginie KRIKORIAN
M. André TILLOY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
M. Vincent BALADI
Mme Martine GUICHARD
M. Jean-Louis BARTHELÉMY
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER



LE MAIRE

8^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Ordre du jour

08 2022 06

Désignation du secrétaire de séance

08 2022 07

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 8^e arrondissement du 16 mai 2022

08 2022 10

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2022 DAC 309, 2022 DTEC 26, 2022, DVD 55, 2022 DVD 69, 2022 DJS 30

08 2022 13

Vote du budget supplémentaire 2022 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

2022 DAC 32

Subventions (395.975 euros), conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

2022 DAC 309

Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris

2022 DAC 500

Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la FEDIP au 27 rue Saint Pétersbourg (8^e)

2022 DAC 377

Subventions de 22.000 euros à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles

2022 DAC 585

Subventions de 10.000 euros à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

2022 DASCO 29

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 350 euros), subventions d'équipement (13 710 euros) et subventions travaux (158 266 euros)

2022 DASCO 37

Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges

2022 DASCO 57

Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

2022 DASCO 62

Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023

2022 DJS 8

Subventions de 3.200 euros à deux associations sportives (8^e)

2022 DJS 30

Subventions (119.500 euros) 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S 09 et avenants avec 12 O.M.S

2022 DDCT 38

Subventions de 10.000 euros à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8ème arrondissement

2022 DLH 148

Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

2022 DVD 41

Prise en compte de l'impact de la COVID 19. Parc de stationnement François 1^{er} (8^e). Avenant n°1 à convention DSP

2022 DVD 55

Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif - Subventions d'investissement (173 541 euros) à 10 associations et conventions associées

2022 DVD 66

Évènement Fête Place aux Vélos pendant la Journée Paris Respire sans voiture. Subvention d'investissement à l'association RéPAR (35 000 euros) et convention associée

2022 DVD 69

Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire

2022 DFPE 81

Subvention de 154.500 euros à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale

2022 DSP 9

Subvention de 28 000 euros à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

2022 DILT 6

Avenant n°1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation – Signature

2022 DTEC 26

Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public

V08 2022 07

Voeu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris prenne d'urgence plusieurs mesures conservatoires pour la sauvegarde la place de la Concorde

V08 2022 08

Voeu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris informe les élus et les habitants du 8^e arrondissement sur la mise à jour de la révision du plan de circulation dans le quartier Saint-Augustin

Q08 2022 04

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^{ème} pour faire un point d'étape sur la saison des "terrasses estivales" dans l'arrondissement

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/46

Objet : 08 2022 11

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil du 8^e arrondissement.

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Madame Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

A L'UNANIMITE des présents, le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Hauterrey', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/47

Objet : 08 2022 12

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 mai 2022

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T) ;

Le compte rendu de la séance du 16 mai 2022 étant soumis au vote, Madame le Maire ayant demandé s'il y a des observations ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le compte rendu de la séance du 16 mai 2022 est **APPROUVE A L'UNANIMITE**

LE MAIRE



CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/48

Objet : 08 2022 14

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2022 DAC 309, 2022 DTEC 26, 2022 DVD 55, 2022 DVD 69 , 2022 DJS 30

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le Conseil du 8^eme arrondissement adopte la procédure d'urgence pour les projets de délibérations 2022 DAC 309, 2022 DTEC 26, 2022 DVD 55, 2022 DVD 69 , DJS 30, soumis pour avis au conseil du 8^eme arrondissement du 20 juin 2022, qui n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour initial, dans le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance

LE MAIRE



CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/49

Objet : 08 2022 13

**Approbation du budget supplémentaire 2022 de l'état spécial de la
mairie du 8^e arrondissement**

Avis du conseil d'arrondissement ;

Vu les articles L.2511-45 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2022 DFA 9 présentée lors des séances des 5, 6, 7 et 8 juillet
2022 au Conseil de Paris ;

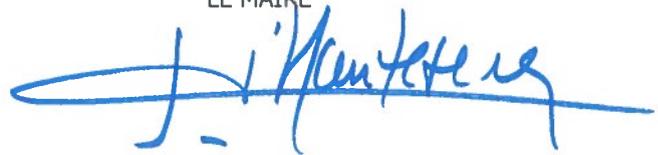
Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème}
arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

**A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un avis
FAVORABLE au vote du budget supplémentaire de l'état spécial de la mairie
du 8^e pour l'année 2022**

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/50

Objet : 2022 DAC 32

Subventions de 395.975 euros, conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) dont 6759€ pour le théâtre Michel

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu la convention tripartite triennale entre l'État, la Ville de Paris et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé relative aux subventions d'équipements des théâtres privés sur la période 2022- 2024, en date du 24 novembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 16 conventions relatives à l'attribution de subventions d'équipement avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (395.975 euros) et conventions avec seize théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)



LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/51

Objet : 2022 DAC 309

Subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris dont 4000€ pour Octave et Arpège

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu la délibération n° 2021 DAC 720 des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec 10 écoles de musique un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de fonctionnement (154.000 euros), avenant à convention et convention avec 10 écoles de musique de Paris



LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/52

Objet : 2022 DAC 500

Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la FEDIP au 27 rue Saint Pétersbourg (8^e)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la FEDIP au 27 rue Saint-Pétersbourg à Paris 8^e ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la FEDIP au 27 rue Saint Pétersbourg (8^e)



LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/53

Objet : 2022 DAC 377

Subventions de 22.000 € à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles dont 2000€ pour la société Historique et Archéologique des 8^{ème} et 17^{ème}

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à huit associations historiques et l'autorisation de signer des conventions pluriannuelles d'objectifs avec sept d'entre elles ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 22.000 euros à huit associations historiques et conventions avec sept d'entre elles



LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/54

Objet : 2022 DAC 585

Subventions de 10.000 euros à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations : 3000€ pour l'association pour l'épanouissement des enfants à haut potentiel intellectuel AE HPI, 3000€ pour les Editions « Je vous aime » et 4000€ pour Mémoires du Mont Valérien ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pascal HESSE, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 10.000 euros à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement



- LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/55

Objet : 2022 DASCO 29

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 350euros), subventions d'équipement (13 710 euros) et subventions travaux (158 266 euros)

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la délibération 2021 DASCO 111, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges autonomes (10 925 189 euros) ;

Vu la délibération 2021 DASCO 112, du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2022 des collèges imbriqués avec un lycée (2 779 824 euros) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (1350 euros), de subventions d'équipement (13 710 euros), et de subventions pour travaux (158 266 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (1 350euros), subventions d'équipement (13 710 euros) et subventions travaux (158 266 euros)


LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/56

Objet : 2022 DASCO 37

Caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29, L.2511- 2, L.2511- 13, L.2511- 29 ;

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L.212- 10, L.213-2 et suivants ;

Vu la délibération 2021 DASCO 51 des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 organisant la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens ;

Vu la délibération 2021 DASCO 63 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel sont approuvés les modèles de conventions tripartites organisant les services de restauration des collèges publics parisiens assurés par les caisses des écoles et autorisant la Maire de Paris à signer les dites conventions dans leurs déclinaisons pour chaque collège ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif aux caisses des écoles et collèges publics - Conventions relatives à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/57

Objet : 2022 DASCO 57

**Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE –
Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation notamment ses articles L 213- 7 et R 216- 12 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'aligner pour 2021 et 2022, le taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un Etablissement Public Local d'Enseignement sur le taux d'évolution de la dotation générale de décentralisation.

Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2021 et 2022

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/58

Objet : 2022 DASCO 62

**Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome -
Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour
l'année scolaire 2022-2023**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L212-1 ;

Vu le Code de l'éducation notamment ses articles L213-2 et L421-23 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'actualiser les tarifs des commensaux des collèges publics dotés d'un service de restauration autonome pour l'année scolaire 2022- 2023 ;

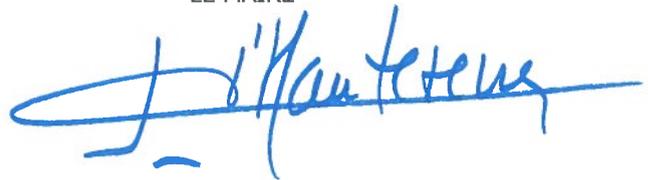
Sur le rapport présenté par Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Conseillère de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2022-2023

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/59

Objet : 2022 DJS 8

Subventions de 3.200 euros à deux associations sportives (8^e) Lycée Racine et Expatriés International Triathlon Club of Paris

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement à deux clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 3.200 euros à deux associations sportives (8^e)

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/60

Objet : 2022 DJS 30

Subventions de 119.500 € dont 10.000 pour l'OMS du 8^{ème}, 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S 09 et avenants avec 12 O.M.S

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution de subventions de fonctionnement aux Offices du Mouvement Sportif des 6^{ème} ; 8^{ème} ; 9^{ème} ; 10^{ème} ; 11^{ème} ; 12^{ème} ; 14^{ème} ; 15^{ème} ; 16^{ème} ; 17^{ème} ; 18^{ème} ; 19^{ème} ; 20^{ème} arrondissements ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs (2021-2023) signées le 15 octobre 2021 avec 12 O.M.S. ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande la signature de 12 avenants avec 12 O.M.S et 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S 9 ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions (119.500 euros), à 1 convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S 09 et avenants avec 12 O.M.S



LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/61

Objet : 2022 DDCT 38

Subventions de 10.000 euros à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^{ème} arrondissement

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 3 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à des subventions de 10.000 euros à trois associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribué au 8^{ème} arrondissement



LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/62

Objet : 2022 DLH 148

Lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu Le Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L441-2-8 ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver le lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement ;

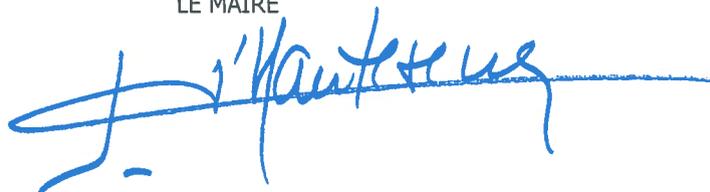
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A LA MAJORITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au lancement de l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

Mme LECUYER émet un avis défavorable

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/63

Objet : 2022 DVD 41

Prise en compte de l'impact de la COVID 19. Parc de stationnement François 1^{er} (8^e). Avenant n°1 à convention DSP

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment le articles L2511 et L1411-1 et suivants ;

Vu la convention de concession en date du 23 octobre 2014 pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement François 1^{er} (8^e) conclue avec la société INTERPARKING France ;

Vu la délibération n°2020 DVD 60 du Conseil de Paris de décembre 2020 intitulée Prise en compte de l'impact de la COVID sur les délégations de service public des parcs de stationnement parmi lesquelles figurait le parc François 1^{er} ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la société INTERPARKING France l'avenant n°1 à la convention de concession du 23 octobre 2014 qui a pour objet de réajuster par un dégrèvement le montant de la redevance fixe forfaitaire de l'année 2020 du parc de stationnement François 1^{er} pour prendre en compte l'impact de la COVID-19 sur la délégation de service public ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à la prise en compte de l'impact de la COVID 19. Parc de stationnement François 1^{er} (8^e). Avenant n°1 à convention DSP

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/64

Objet : 2022 DVD 55

Soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif - Subventions d'investissement (173 541 euros) à 10 associations et conventions associées

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec les associations Animation, Insertion, Culture et Vélo ; Mon Vélo en Seine ; Solicycle Études et Chantiers ; RéPAR ; Développement Animation Vélo Solidaire ; Cyclocube ; La Cyclofficine ; Paillettes et Cambouis ; Le Petit Biclou ; Régie de Quartier Paris Centre des conventions leur attribuant des subventions d'équipement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. André TILLOY, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au soutien aux initiatives des associations vélo dans le cadre du Budget Participatif - Subventions d'investissement (173 541 euros) à 10 associations et conventions associées

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/65

Objet : 2022 DVD 66

Évènement Fête Place aux Vélos pendant la Journée Paris Respire sans voiture. Subvention d'investissement à l'association RéPAR (35 000 euros) et convention associée

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec l'association RéPAR une convention lui attribuant une subvention d'équipement pour promouvoir la culture et la pratique du vélo ;

Sur le rapport présenté par M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'évènement Fête Place aux Vélos pendant la Journée Paris Respire sans voiture. Subvention d'investissement à l'association RéPAR (35 000 euros) et convention associée

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/66

Objet : 2022 DVD 69

Réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2224-38 ;

Vu le Plan Climat parisien adopté par le Conseil de Paris par la délibération 2018 DEVE 54 du 22 mars 2018 ;

Vu le Schéma directeur du réseau de chaleur parisien 2020- 2050 adopté par le Conseil de Paris par la délibération 2021- DVD 94 du 13 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable émis le 17 juin 2022 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue par l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, en application de l'article R.712-3 du code de l'énergie ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'approbation de la définition du périmètre de développement prioritaire du réseau de chaleur parisien dans le cadre du classement du réseau ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif au réseau de chaleur parisien - Classement et définition de la zone développement prioritaire

LE MAIRE



SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/67

Objet : 2022 DFPE 81

Subvention de 154.500 euros à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale dont 8000€ pour la LFSM du 8^{ème}

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment le livre V, article 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 5, 6 et 7 juillet 2022 , par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à 9 associations et la signature de 9 conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Martine GUICHARD, Conseillère du 8^{ème} arrondissement de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 154.500 euros à neuf associations et signature de neuf conventions, pour leur activité de médiation familiale

LE MAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Hantel', is written over a horizontal line.

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/68

Objet : 2022 DSP 9

Subvention de 28 000 euros à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles 2511-13 et suivants ;

Vu la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'attribution d'une subvention à l'association Oppelia et de signer la convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à une subvention de 28 000 euros à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP

Mme LECUYER s'abstient



LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/69

Objet : 2022 DILT 6

Avenant n°1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation – Signature

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-21, L2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec la société PHOTOMATON SAS (siège social sis 4, rue de la croix Faron 93217 La Plaine St Denis) un avenant à la convention du 21 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à un avenant n°1 à la convention avec Photomaton, relative à l'occupation du domaine public - Autorisation – Signature



LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/70

Objet : 2022 DTEC 26

**Approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore,
version finale après consultation du public**

Le Conseil du 8^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris demande d'approuver le Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après la consultation publique ;

Sur le rapport présenté par M. Vincent BALADI, Conseiller de Paris ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

A L'UNANIMITE (13 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération relatif à l'approbation du Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore, version finale après consultation du public

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. L. H. H. H.', is written over a horizontal line.

LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/71

Objet : V08 2022 07

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris prenne d'urgence plusieurs mesures conservatoires pour la sauvegarde la place de la Concorde

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

le Conseil du 8^e arrondissement

Considérant que la place de la Concorde est entièrement classée monument historique et qu'elle se situe sur le site "Rives de Seine" dans le périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Considérant que de nombreux éléments architecturaux et patrimoniaux classés sont pourtant dans un état de dégradation préoccupant,

Considérant que la responsabilité de la conservation de la place incombe à la Ville de Paris – à l'exception des deux hôtels de Jacques-Ange GABRIEL et de l'obélisque,

Considérant que la Ville de Paris a décidé de différer après les Jeux Olympiques de 2024 le réaménagement de la place dans le cadre du réaménagement global des Champs-Élysées,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8^e arrondissement,

émet le vœu

que la Maire de Paris prenne d'urgence plusieurs mesures conservatoires pour la sauvegarde de la place de la Concorde :

1. la réparation des éléments dégradés des balustrades, des colonnes rostrales et du pavage ;
2. la restauration des fontaines, des guérites, des lampadaires et des statues ;
3. la protection de la place le temps de l'organisation des Jeux Olympiques.

ARTICLE UNIQUE

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD)

ABSTENTION : 2 (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)


LE MAIRE

SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

Délibération n° 08/22/72

Objet : V08 2022 08

Vœu de Mme LECUYER pour que la Maire de Paris informe les élus et les habitants du 8^e arrondissement sur la mise à jour de la révision du plan de circulation dans le quartier Saint-Augustin

Vu l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur le texte présenté par Mme Catherine LECUYER

le Conseil du 8^e arrondissement

Considérant que plusieurs réunions publiques d'information ont été organisées en janvier 2022 par la Mairie de Paris afin de présenter le contenu du projet de la démarche "Embellir votre quartier" pour le quartier Saint-Augustin,

Considérant que des riverains et des parents d'élèves ont exprimé à cette occasion de vives réserves sur le projet de révision du plan de circulation, notamment en termes de sécurité des cheminements piétons à proximité des établissements scolaires du secteur,

Considérant que les élus et les habitants du 8^e arrondissement n'ont pas été informés depuis de la bonne prise en compte des réserves sécuritaires exprimées en janvier,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8^e arrondissement,

émet le vœu

que la Maire de Paris informe les élus et les habitants du 8^e arrondissement sur la mise à jour du projet de révision du plan de circulation dans le quartier Saint-Augustin intégrant les réserves sécuritaires exprimées

ARTICLE UNIQUE

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY et le pouvoir de M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)


LE MAIRE